



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 25 AVRIL 2022

Le lundi vingt cinq avril deux mil vingt deux à dix-huit heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Le Conseil Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain CHARBONNELLE, Président.

Le Conseil Syndical ne s'est pas trouvé en nombre pour délibérer lors de la réunion du 11 avril 2022 et la séance est renvoyée à une date ultérieure immédiatement précisée le lundi 25 avril 2022.

Date de la 2^{ème} convocation du Conseil Syndical : 12 avril 2022.

Etaient présents :

Monsieur Sylvain CHARBONNELLE,
Madame Muriel PERRAS JUPIN,
Madame Delphine STURARO,
Suppléante : Madame Delphine DELAMOTTE
Monsieur RUBÉ Michel
Monsieur Philippe HESSE

Absents excusés :

Madame Hélène DUFRANNE
Messieurs Jean-François CROISILLE, Philippe LEPORI, délégués titulaires ;
Messieurs Joseph DUMAS, Gérard LAFITTE
délégués suppléants ;

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JANVIER 2022 :

Le compte-rendu de la séance du 4 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Sous la Présidence de Monsieur Michel RUBÉ, le compte administratif est voté, à 5 voix pour, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	6 855,37 €
	Recettes :	175 265,63 €
	Excédent :	168 410,26 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	40 721,06 €
	Recettes :	96 381,35 €
	Excédent :	55 660,29 €
EXCEDENT GLOBAL :		224 070,55 €

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Le compte de Gestion du receveur est approuvé à l'unanimité.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT :

Le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2021 comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| - Au compte 001 Investissement « Excédent reporté » : | 168 410,26 € |
| - Au compte 002 Fonctionnement « Excédent reporté » : | 55 660,29 € |

V – QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.